

## Compte rendu du conseil municipal du 15/06/2020

### OUVERTURE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Mr le Maire tient avant tout à remercier les agents communaux pour la préparation de la salle ainsi que l'agent administratif, pour sa présence.

Il tient à préciser par la suite qu'il y a toujours un élu manquant à ce jour, Hervé Roux, qui pour des raisons personnelles ne peut être présent ce soir.

Tous les autres élus étaient présents.

Madame Nathalie CLUSE est désignée comme secrétaire de séance.

Jean François Rodier annonce alors l'ordre du jour.

### 1- APPROBATION DU PV DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL :

Adopté à l'unanimité. Aucune observation.

### 2- FIXATION DU NOMBRE ET ELECTION DES CONSEILLERS DELEGUES :

Mr Jean-François RODIER explique qu'au vu du fonctionnement de ce début de mandat, il a été identifié des domaines où des postes de conseillers délégués seraient nécessaires.

Il propose d'élire 3 conseillers délégués :

- Travaux de voirie : Jean Luc André
- Affaires sociales : Cécile Gane
- Vie scolaire : Céline Roux

Adopté à l'unanimité.

### 3- INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS :

Monsieur Jean-François RODIER rappelle que les indemnités sont règlementées par le Code Général Des Collectivités Territoriales (CGCT).

Concernant les indemnités de fonction du Maire, celles-ci sont fixées à 51.6% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

Mr Jean-François RODIER, propose de diminuer l'indemnité du Maire de 51.6% à 50.10 %.

Concernant les adjoints le taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique est fixé à 19.8%. Il est proposé de fixer les indemnités des adjoints de 19.8% à 16.50%.

Le gain (maire et adjoints ) permettra ainsi de rémunérer les conseillers délégués à hauteur de 6%.

Ainsi, l'enveloppe globale (qui est égale aux indemnités maximales susceptibles d'être allouées au **maire** et aux **adjoints**) n'est pas dépassée.

Le CGCT prévoit que les communes ancien chef-lieu de canton ont la possibilité par la suite de majorer les indemnités de fonction de 15 %.

Les taux de calcul des indemnités seraient donc les suivants :

- Mr le Maire : 57.615 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Mesdames et Messieurs les Adjoints : 18.975% de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Conseillers délégués : 6.90% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Adopté à l'unanimité.

Fonction	Taux fixés sans majoration	Taux votés avec majoration de 15%
Maire	50.10%	57.615%
1 <sup>er</sup> Adjointe	16.50%	18.975%
2 <sup>ème</sup> Adjoint	16.50%	18.975%
3 <sup>ème</sup> Adjointe	16.50%	18.975%
4 <sup>ème</sup> Adjoint	16.50%	18.975%
5 <sup>ème</sup> Adjoint	16.50%	18.975%
Conseiller délégué à la voirie	6.00%	6.90%
Conseillère déléguée aux affaires sociales	6.00%	6.90%
Conseillère déléguée à la vie scolaire	6.00%	6.90%

#### 4- ORIENTATIONS ET CREDITS AFFECTES A LA FORMATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

Monsieur le Maire a rappelé qu'en application de l'article L. 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est amené à se prononcer, dans les trois mois de son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation des conseillers municipaux ;

Monsieur le maire a précisé que conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient, soit 2 ou 3 jours par an.

Les textes énoncent que le montant des dépenses de formation, incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement ainsi que les compensations de perte de revenus subies par l'élus dans ce cadre, ne peut être inférieur à 2 % et ne peut excéder 20 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la commune.

Jean-François RODIER a proposé qu'une enveloppe budgétaire d'un montant de **4000€** soit consacrée chaque année à la formation des élus et d'axer essentiellement les formations dans les domaines :

- \* finances / marchés publics
- \* personnel fpt
- \* urbanisme
- \* voirie / travaux
- \* police municipale
- \* état civil / législation funéraire
- \* affaires sociales

Adopté à l'unanimité. Aucune observation.

#### 5- APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR :

Monsieur le Maire a exposé que conformément à l'article L 2121-8 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée délibérante établit son règlement intérieur dans les six mois de son installation lorsque le nombre d'habitants sur une commune dépasse les 1000 habitants.

Monsieur Jean-François RODIER a présenté au Conseil Municipal les principales dispositions contenues dans le projet du règlement préalablement transmis à chaque conseiller municipal, notamment : le régime des convocations des conseillers municipaux ; la fixation de l'ordre du jour ; le droit d'expression ; le fonctionnement des commissions.

Madame GANE a demandé que les documents annexes tel que le règlement intérieur soient envoyés bien avant le jour du Conseil.

Monsieur Jean-François RODIER a précisé qu'au vu du délai légal des convocations (3 jours francs au moins avant celui de la réunion), les documents annexes seront transmis à minima 2 jours avant le Conseil, mais « on s'attachera à essayer de les remettre au plus tôt ».

Le moyen de transmission des documents est à l'étude.

Adopté à l'unanimité.

#### 6- DESIGNATION DE LA COMMISSION COMMUNALE D'OUVERTURE DES PLIS DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO).

Monsieur le Maire rappelle que la CAO doit être composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants et qu'elle doit tenir compte de la proportionnelle.

Il explique que lorsqu'on élabore un marché public, on fait un appel d'offre avec un cahier des charges, la publication et les entreprises ont un délai pour répondre. Puis réunion de la CAO qui ouvre les plis et les étudie.

Ont été PROCLAMÉS élus :

3 membres titulaires avec 18 voix :

- André Arnal
- Joelle Bastien
- Céline Pradel

3 suppléants avec 18 voix :

- Nathalie Cluse
- Anne Delhostal
- Michel Lacroix

#### 7- RENOUELEMENT DE 4 MEMBRES DU CCAS :

Monsieur le Maire a proposé que le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS soit maintenu à 9 :

- Le Maire, Président de droit,
- Quatre membres élus ( au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel)
- Quatre membres désignés par arrêté municipal du Maire

Une seule liste de candidats a été présentée par les Conseillers Municipaux : C.MALHERBES -F.FOUSSAT - J.BASTIEN - A.DELHOSTAL

Ont donc été proclamés élus membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale : C.MALHERBES -F.FOUSSAT - J.BASTIEN - A.DELHOSTAL

Pour information, Mr Jean-François RODIER a précisé que les membres désignés par arrêtés du Maire seront :

- Eliane Roux (déléguée UDAF)
- Alice Faure
- Catherine Garnesson
- Jackie Sininge

#### 8- REPRESENTANT DE LA COMMUNE AU SEIN DU CSIVA :

Monsieur le Maire a fait part au Conseil Municipal que suite au renouvellement des conseils municipaux, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué auprès du Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre qui participera, entre autre, au Conseil d'Administration de cette structure.

Après un appel de candidature, et une seule candidature, il a été procédé au déroulement du vote. Madame Cécile Gane a été élue avec 18 voix.

## 9- DESIGNATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire, a proposé de créer 9 commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil :

- Développement économique (commission présidée par André Arnal)
- Vie scolaire (commission présidée par André Arnal)
- Finances- Ressources humaines (commission présidée par Françoise Foussat)
- Affaires sociales et médicales- Solidarité (commission présidée par Caroline Malherbes)
- Sécurité- développement durable (commission présidée par Cyril Scioreto)
- Voirie-urbanisme (commission présidée par André Arnal)
- Bâtiments-travaux-cadre de vie (commission présidée par Michel Lacroix)
- Animation-cultures-jeunesse-vie associative (commission présidée par Michel Lacroix)
- Communication-informations-informatique et nouvelles technologies (commission présidée par Cyril Scioreto).

Il est proposé que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 8 membres, chaque membre pouvant faire partie d'une à 6 commissions.

Au sein des commissions, après appel à candidatures, et constatant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, il a été décidé DE DESIGNER les personnes candidates.

Adopté à l'unanimité.

## 10- DESIGNATION DES MEMBRES DELEGUES, CORRESPONDANTS DANS LES ORGANISMES EXTERIEURS :

- CCSPD (Conseil Communautaire de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CCSPD) au niveau de la CABA) : Cyril Scioreto (titulaire) et Jean-Luc ANDRÉ (suppléant)
- SDEC (Syndicat Départemental d'Énergie du Cantal = travaux électrification) : André Arnal et Michel Lacroix
- CNAS (Comité National d'Action Sociale = comité d'entreprise pour le personnel des collectivités territoriales) : Françoise Foussat
- CCID (Commission Communale des Impôts Directs):  
La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Monsieur le Maire a rappelé que cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission,
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (si la population de la commune est égale ou supérieure à 2 000 habitants) ;

Monsieur le Maire a proposé la liste suivante :

**Président de la Commission : le Maire, Jean-François RODIER**

8 commissaires titulaires		8 commissaires suppléants	
ANDRE	Jean-Luc	CLUSE	Nathalie
ARNAL	André	COLOMB	Yvette
BASTIEN	Joelle	PRADEL	Céline
LACROIX	Michel	SCIORETO	Cyrille
BARBET	Gérard	BITAUD	Martine
CANCHES	Ludovic	CRANTELLE	Gaston
CHARBONNEL	Nicole	PRIVAT	Jean
GERIN	Jean-Luc	PAILLARGUES	Marc

Monsieur Jean-François RODIER a précisé que cette commission se réunit une fois par an. Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale : elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. Depuis la mise en œuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

Monsieur André ARNAL a expliqué le fonctionnement de cette commission : on classe les habitations avec un chiffre de 1 à 8 (8 = sans eau). La maison la plus classée est au niveau 4.5, les foyers cantaliens sont à 5.5.

Adopté à l'unanimité.

#### 11- CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES

Le Maire a exposé l'opportunité pour la Collectivité, de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge lors d'arrêts maladie, d'accidents du travail des agents, de confier au Centre de Gestion du Cantal le soin d'organiser la procédure de mise en concurrence.

Effet à prendre au 1<sup>er</sup> janvier 2021, pour une durée de 4 ans, et être gérées sous le régime de la capitalisation.

Monsieur le Maire précise que la décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Madame Danielle LINARD est intervenue pour expliquer les missions du CDG (Centre De Gestion), à savoir que celui-ci gère pour les mairies les dossiers, les carrières des agents.

Adopté à l'unanimité.

#### 12- TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le départ à la retraite :

- d'un agent de maîtrise territorial principal à temps complet au 01/06/2020, (Ce poste avait déjà été remplacé par une création de poste et un recrutement)
- d'un adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 01/06/2020, (en arrêt maladie depuis plusieurs mois, ce poste était actuellement remplacé par un CDD).

Considérant la nécessité de créer un poste de cuisinier à temps non complet pour la rentrée scolaire de septembre 2020.

Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal,

- la suppression du poste d'agent de maîtrise territorial principal affecté aux services techniques, permanent, à temps complet, suite à son admission à la retraite au 01/06/2020.
- la suppression du poste d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe affecté à la cantine /école/entretien, permanent, à temps complet, suite à son admission à la retraite au 01/06/2020.
- la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe affecté à la cantine scolaire (cuisinier), permanent, à temps non complet, soit 26h00 à compter du 31/08/2020.

Monsieur Jean-François RODIER a détaillé le poste en précisant que la personne devra être titulaire d'un diplôme de cuisine et disposer du concours de la fonction publique territoriale (adjoint technique territorial principal 2<sup>ème</sup> classe).

Monsieur André ARNAL a confirmé la durée de travail de 26h hebdomadaire par le fait que l'ancien poste était basé sur 35h car l'agent partageait son temps entre la cantine et la garderie, ce qui ne sera plus le cas.

Le tableau des emplois a été ainsi modifié :

## RECAPITULATIFS des emplois PERMANENTS

CADRE D'EMPLOI ET GRADE	OUVERTS	POURVUS	VACANTS
Rédacteur principal territorial 2 <sup>e</sup> classe	1	1	
Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	1
Adjoint administratif territorial	2	2	
Adjoint territorial du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
Agent de maîtrise territorial	2	2	
Adjoint technique territorial	8	8	
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	4	3	1
Adjoint technique territorial principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	
<b>TOTAL TOUTES FILIERES</b>	<b>21</b>	<b>19</b>	<b>2</b>

### Pour compléter l'information du Conseil : la répartition des emplois à temps non complet :

CADRE D'EMPLOI ET GRADE	NOMBRE DE POSTES	QUOTITE EN TEMPS HEBDOMADAIRE
Adjoint territorial du patrimoine principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	30/35
Agent de maîtrise	1	31/35
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	31/35
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	30/35
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	26/35
Adjoint Technique Territorial	1	31/35
Adjoint Technique Territorial	1	30/35
Adjoint Technique Territorial	1	23.5/35
Adjoint Technique Territorial	1	21/35
Adjoint Technique Territorial	1	26/35

## RECAPITULATIFS des NON TITULAIRES

### - en remplacement d'agent indisponible (à ce jour)

NOMBRE DE POSTES POURVU	QUOTITE EN TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
4	1 A 35/35
	1 A 27/35
	1 A 27/35
	1 A 21/35

### - postes ouverts, en raison de besoins occasionnels ou saisonniers (aux ateliers techniques et cantine/école)

NOMBRE DE POSTES ouverts	missions/grade	QUOTITE EN TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
2	Adjointes techniques territoriales -	2 A 35/35
1	Adjoint technique territorial -	1 A 30/35

Adopté à l'unanimité.

### 13- CONTRATS SAISONNIERS

Le contrat de travail de remplacement « cuisine » étant terminé suite à départ en retraite de l'agent remplacé, le nouveau poste de cuisinier n'étant pas ouvert, et au vu des conditions particulières liées au COVID19 au sein de l'école, Monsieur le Maire a proposé la création d'un contrat saisonnier de 3 mois sur une base de 30h allant du 01/06/2020 au 31/08/2020 à la cantine et aux ateliers municipaux.

Pour les autres contrats saisonniers au niveau des ateliers municipaux, possibilité de faire un contrat sur juillet-août ou un pour les deux mois (2 emplois possibles).

Pour rappel, l'an dernier, 2 emplois contractuels pourvus en juillet et 2 en août pour les ateliers municipaux. (total 4 emplois)

Monsieur RODIER a précisé qu'en accord avec Monsieur LACROIX et le chef des services techniques les contractuels devront avoir au minimum le permis de conduire.

Il a rappelé que le coût d'un agent pour la commune est de 2500€/mois.

Adopté à l'unanimité.

#### 14- MARCHÉ DE MODERNISATION- ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE ET AMENAGEMENTS DIVERS

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que le marché de travaux à bons de commande concernant la voirie communale signé en 2017 et renouvelé 2 fois était arrivé à échéance et qui fallait donc procéder à une nouvelle consultation des entreprises.

La formule avec bons de commande ayant prouvé sa souplesse et sa bonne adaptabilité à la nature des travaux réalisés par la Commune, Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal de la reconduire pour 3 ans au total.

Pour rappel, un marché dit « à bon de commande » permet d'éviter un appel d'offres et l'entreprise choisie doit respecter ce qui est prévu initialement au contrat en termes de tarif.

Monsieur le Maire a précisé qu'étant adhérent au CIT (Cantal Ingénierie et Territoires), le CIT (Cantal ingénierie territoire) va bâtir le marché à bon de commande qui sera effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Adopté à l'unanimité.

#### 15- SDEC : EP SUITE RENFORT BT SEC RUE DU MOULIN

Travaux d'éclairage jusqu'au chemin du moulin à effectuer. La prise en charge sera de 50% par le SDEC et 50 % restant par la mairie, soit 8065 € à prendre en charge à notre niveau.

Adopté à l'unanimité.

#### 16- FERME EQUESTRE

Pour rappel, l'ancien loyer de la ferme équestre était de 400€ / mois en 2014, 512 € / mois en 2020, suite à différents travaux effectués, il était convenu d'augmenter ce loyer à 750€ / mois.

Un nouveau bail a été proposé aux locataires avec une majoration progressive du loyer jusqu'en 2023 afin d'arriver progressivement au loyer prévu soit 750 € / mois.

Les locataires trouvant ce tarif trop élevé, ces derniers n'ont toujours pas signé ce nouveau bail qui est en attente de renouvellement.

Suite au COVID-19 et afin de mettre les locataires dans une situation plus acceptable, il est proposé le même bail que prévu mais avec une suspension de 3 mois de loyers : 17 votes favorables et une abstention.

#### 17- BASES TAXABLES DE L'IMPOT FONCIER.

Les bases taxables de l'impôt foncier pour le bâti augmentent de 2% et pour le foncier non-bâti de 1.2%.

Sur la commune, cela représente actuellement 19.65% de l'assiette pour le foncier bâti et 93.23% du foncier non bâti.

Pour rappel, depuis 2017 sur la commune, les taux indiqués ci-dessus ont été maintenus.

Proposition de maintenir pour cette année également les mêmes taux (même si la base taxable, elle augmente malgré tout).

Adopté à l'unanimité.

#### 18- MISSION D'AIDE AU RECRUTEMENT DU CDG 15

Il convient de procéder dès maintenant au lancement de la procédure de recrutement de son remplaçant.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier cette démarche au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Cantal (CDG 15 ) dont le savoir-faire en la matière représente un avantage pour ce type de recrutement.

## 19- DECISIONS DU MAIRE :

- Résiliation d'un contrat d'assurance pour la maison achetée par la mairie et nouvelle adhésion auprès de la SMACL afin de rajouter ce bien aux biens assurés actuellement par la mairie.
- Résiliation de l'abonnement de ramassage de papier (664 € / an) car inutile.
- Résiliation de l'abonnement avec la gazette des communes (309 € / an)
- Abonnement au journal La montagne pour la mairie (228.70 € / an)
- Devis en cours pour un achat de tablette
- Agenda partagé en cours de réflexion pour noter par exemple les locations de la salle des fêtes, cet agenda serait accessible à tous les élus.

## 20- POINTS DIVERS :

- André Arnal :

Concernant l'école, il nous indique que suite à la reprise de l'école de façon obligatoire, nous attendons les directives de la préfecture pour rouvrir la cantine.

Il a également eu un entretien avec chaque employé municipal au sein de l'école. Les questions concernant le respect des horaires et la rapidité des services à la cantine ont été abordés.

Il souligne que les locaux de la cuisine ne sont pas adaptés. ( trop petits)

Concernant la voirie : des problèmes de servitude chez un administré ; un dossier épineux avec inondation du terrain : avec une solution de changement d'un tuyau (plus gros diamètre) passant chez lui et déviation des eaux pluviales au niveau du quartier au-dessus.

Concernant la ZAE, plusieurs projets sont en cours pour des emplacements.

Pour le marché : celui-ci a bien fonctionné pendant le COVID. Mais manque un point de rencontre. Monsieur Lacroix précise que le dispositif est aujourd'hui plus allégé.

- Michel Lacroix :

Il nous indique avoir rencontré tous les cantonniers, ces derniers ont effectués des travaux d'entretien au cimetière, travaux nécessaires et réclamés par plusieurs habitants. Retours positifs.

Cyril Scioreto, accompagné de Michel Lacroix, de 2 agents administratif, se sont déplacés aux jardins communaux afin de voir le soin apporté à chacun des jardins et ont demandé aux usagers qui n'avaient pas de concessions louées officiellement de passer à la mairie pour la signer. L'encaissement des locations annuelles : 1<sup>e</sup> juin.

Il est envisagé de faire des abris de jardin (en régie : par nos agents techniques) de moins de 5 m<sup>2</sup> sans augmentation du prix de location. « Rien ne sera démoli sans l'accord des *utilisateurs* ».

Michel Lacroix a demandé des devis afin de restaurer le mur de soutènement au lieu-dit « le Mercadier » et « chemin de Montcamp ».

Le lavoir a été nettoyé et les balconnières en bois de la fontaine ôtées et elle a été à nouveau mise en eau. Remerciement aux services techniques.

- Cyril Scioreto :

Il informe qu'une table a été dégradée au tennis mais aussi du vandalisme constaté au fond du parking de l'annexe de la Mairie, ainsi qu'à Hauterive. Les gendarmes ont été rencontrés.

Problème aussi au niveau du club house du foot. A suivre.

Il a été demandé un devis de vidéo-protection pour la commune. Si un dossier est déposé avant le 31/12/2020, une aide de la Région sera envisageable.

Concernant des feux de cartons, plastiques en pleine journée : des rencontres ont eu lieu avec présentation du tract de la Préfecture concernant l'interdiction.

Le site internet de la commune et la page Facebook sont des vecteurs de la communication, il faut inciter les habitants de la commune à les visiter, ainsi que la page Instagram récemment créée.

- Monsieur Jean-François RODIER précise qu'il a rencontré tous les agents en activité (services techniques, école, mairie, médiathèque) et qu'il a tenu le même langage : « on n'est pas des élus et des salariés, mais une équipe qui travaille ensemble. Les agents comme les élus sont l'œil de la commune, ils doivent être fiers de leur commune, prendre des initiatives ».

Madame CLUSE a interrogé Monsieur le Maire pour savoir le nombre de logement dont dispose la mairie en location directe.

Mr Jean-François RODIER a informé l'assemblée que la commune dispose de 3 logements en location directe au-dessus des bureaux de la Mairie et qu'ils étaient tous occupés.

Aucun élu n'ayant rien à ajouter, Jean François Rodier propose de clore la réunion (23h55).

La secrétaire de séance

Nathalie CLUSE



J.F. Rodier



